

# **BUDGET Port de Plaisance**

## **Rapport d'Orientation Budgétaire 2020**

Acteur touristique et économique primordial pour le territoire communal, le budget 2020 du Port de Plaisance de Saint-Gilles sera un budget de transition en vue d'un projet majeur à l'étude avec la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Afin de valoriser durablement cet attrait touristique et économique, les missions du port de plaisance doivent conduire à :

- Améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers permanents et occasionnels ;
- Adapter les prestations dispensées aux nouveaux besoins des utilisateurs ;
- Favoriser l'attrait touristique de notre ville ;
- Impulser une identité au port de plaisance au regard des différentes étapes fluviales.

Pour être en adéquation avec l'évolution des besoins et de la réglementation, et malgré un contexte d'austérité budgétaire qui perdure, la Ville de Saint-Gilles maintient une offre de service de qualité.

Par ailleurs, une étude d'envergure permettant de placer le Port de plaisance de Saint-Gilles au cœur d'un circuit touristique départemental va être lancée en lien avec les services de développement économique de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2020, ce document présentera une analyse de la situation financière du Port de plaisance en première partie puis abordera en seconde partie les orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

### ***I – L'analyse de la situation financière***

La réalisation budgétaire 2019 n'étant pas clôturée à ce jour, l'analyse financière abordera uniquement les tendances de réalisation à mi-octobre 2019 de la section de fonctionnement (A) ainsi que de la section d'investissement (B).

#### **A - LA SECTION D'EXPLOITATION**

La section de fonctionnement permet au port de plaisance d'assumer l'ensemble de ses missions et comprend principalement :

- En dépenses : les charges de gestion courantes, les frais de mise à disposition du personnel et les dotations aux amortissements ;
- Pour les produits : location d'anneaux et redevance d'utilisation terre-plein.

##### 1. Les dépenses de fonctionnement

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement à fin octobre est de 65% mais devrait être d'environ 100% à la fin de l'exercice 2019 après le paiement des fluides et du remboursement des charges de personnel à la ville.

##### 2. Les recettes de fonctionnement

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement à mi-octobre est de 97%. L'émission du titre de recettes lié la location d'anneaux aux bateaux de passage permettra d'atteindre les prévisions de recettes 2019.

Compte tenu de ces éléments, au titre de l'exercice budgétaire 2019, les recettes de fonctionnement devraient couvrir les dépenses de fonctionnement et permettre de dégager un léger excédent de fonctionnement.

## **B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement enregistre en dépenses les besoins en équipement structurant du Port de plaisance et en recettes les modes de financement de ces équipements.

### 1. Les dépenses d'investissement

Compte tenu des projets d'amélioration des infrastructures du port de plaisance, les dépenses d'équipements sont limitées en 2019. Seules deux bouées d'amarrage ont été remplacées pour un montant de 1.980 € TTC. Par ailleurs, la somme de 2.150,15 € a été consacrée au remboursement de l'annuité de l'emprunt.

### 2. Les recettes d'investissement

Les recettes 2019 sont exclusivement constituées de l'affectation des résultats 2018 soit 5.000 euros et de la dotation aux amortissements pour 327,08 euros.

Les résultats définitifs seront connus à l'issus de la clôture de l'exercice 2019, soit courant janvier 2020 compte tenu de la journée complémentaire prévue dans le cadre de la comptabilité publique.

L'exécution finale de l'exercice 2019 sera ensuite détaillée lors du vote du compte administratif courant du premier semestre 2020.

## **II – Les orientations pour 2020**

En 2020, le Port de plaisance, tout en poursuivant la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement, mettra en œuvre, en lien avec la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole une étude d'agrandissement du Port de plaisance. Ce projet a vocation à placer le Port de plaisance de Saint-Gilles au cœur d'un circuit touristique rayonnant sur l'ensemble du Département.

Pour accomplir ses missions, le projet de budget 2020 du Port de plaisance de Saint-Gilles se présente comme suit :

### **I - Section d'exploitation**

#### 1. Les dépenses de fonctionnement

A périmètre d'activité constant, l'ensemble des charges de fonctionnement doit être et sera maîtrisé.

Les charges réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2020 s'élèvent à 86 200 €. Les dépenses liées au gardiennage du site ont été revalorisées (+ 1.150 €) ainsi que les droits de passage versés à Voies Navigables de France (+2.000 €).

#### 2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont exclusivement constituées de la location des postes d'amarrage. Malgré une relative stabilité de la fréquentation, les recettes sont réévaluées du fait de la revalorisation des tarifs et de la convention conclue avec la société Le Boat et qui prévoit la

location de 49 anneaux soit 16 anneaux de plus que les années précédentes grâce à la mise en place des pontons flottants (+ 2.700 €).

## II - Section d'Investissement

### 1. Les dépenses d'investissement

Comme évoqué précédemment, une étude concernant l'aménagement et l'attractivité touristique du port de plaisance a été mise en œuvre en 2018. Dans l'attente de cette finalisation, tant sur le projet retenu, que de ses modalités de financement, les dépenses d'investissement se limiteront au remplacement de bouées d'amarrage. Une enveloppe de 1.008 € a été inscrite à l'étape du BP 2020.

Une enveloppe budgétaire plus conséquente pourra être consacrée à l'investissement, notamment pour financer des travaux de réfection des postes d'amarrages, dans le cadre de l'adoption d'un budget supplémentaire intégrant l'affectation de résultat de l'exercice 2019.

### 2. Les recettes d'investissement

Les seules ressources propres inscrites au BP 2020 sont constituées de la dotation aux amortissements et de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement.

Tels sont les objectifs fixés pour le budget du Port de plaisance de Saint-Gilles concernant l'exercice budgétaire de l'année 2020 et des suivants.